

SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Société Anonyme au Capital de 7.648.848 euros

SIEGE SOCIAL : Pôle d'Activités de Haute Picardie

B.P : 10010 – ESTREES-DENIECOURT

80208 PERONNE CEDEX

R.C.S. AMIENS B 086 380 219

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU LUNDI 30 MARS 2009

EXERCICE SOCIAL

du 1^{er} OCTOBRE 2007 au 30 SEPTEMBRE 2008

RAPPORTS - BILAN - COMPTE DE RESULTAT - ANNEXE AU BILAN

RESOLUTIONS

ooooo

COMPTES CONSOLIDES

RAPPORT EXERCICE 2007/2008

-=-=-=-=-

	<u>Pages</u>
- Membres du Conseil d'Administration	1 à 2
- Références des Commissaires aux Comptes	3
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.....	4
- Rapport du Conseil d'Administration	5 à 15
- Affectation des résultats	16 à 17
- Rapport général des Commissaires aux Comptes	18 à 19
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions	20 à 21
- Attestation du rapport financier annuel.....	22
- Compte de résultat.....	23 à 24
- Bilan	25 à 26
- Annexe aux comptes sociaux	27 à 34
- Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	35
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne	36 à 44
- Rapport des Commissaires aux Comptes concernant les procédures de contrôle interne.....	45 à 46
- Exposé sommaire sur la situation de la Société	47
- Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire.....	48 à 50
- Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés.....	51 à 59
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	60 à 61
- Compte de résultat consolidé	62
- Bilan consolidé	63 à 64
- Annexe aux comptes consolidés	65 à 79
- Evolution des cours de Bourse et Répartition du capital.....	80
- Organigramme du Groupe.....	81

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Daniel DELLOYE 59 Grande Rue 80770 BEAUCHAMPS	Président du Conseil d'Administration
Monsieur Denis DELLOYE 15 Boucle d'en bas 60270 GOUVIEUX	Administrateur Directeur Général
Monsieur Philippe DELLOYE 80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE	Administrateur
Monsieur Patrice MOTTE 59 Avenue du Maréchal Douglas Haig 78000 VERSAILLES	Administrateur
Monsieur Francis DAMBRINE Résidence Dauphine rue de la Croix Rouge 78430 LOUVECIENNES	Administrateur
Monsieur Michel DELLOYE 17 rue Diderot 92310 SEVRES	Administrateur
Monsieur Jacques VASSEUR 3 rue des Hayettes 80240 VILLERS-FAUCON	Administrateur
Monsieur Bernard BRICOUT 12 Boulevard Jean Mermoz 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Administrateur
Monsieur Jean-Marie GRATREAUX 46 Faubourg d'Orléans 45300 PITHIVIERS	Administrateur
Monsieur Philippe CHRETIEN 3 rue des Trois Pavillons 80090 AMIENS	Administrateur
Monsieur Hervé LEJOSNE 24 rue de la Sucrierie 62121 BIHUCOURT	Administrateur

Monsieur Patrick LEJOSNE Le Prieuré 60460 BLAINCOURT-LES-PRECY	Administrateur
Monsieur Bernard LHEURE La Brossardière 45490 MIGNERES	Administrateur
Monsieur Hubert BOINET 7bis rue d'Amiens 80800 VILLERS-BRETONNEUX	Administrateur
Monsieur François-Xavier de la CHARIE 66 rue Charles Plessard 86100 CHATELLERAULT	Administrateur
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE 80360 FINS	Administrateur
SOCIETE ANONYME SUCRERIE D'IWUY 22 rue du Général Foy 75008 PARIS	Administrateur
SOCIETE INVELIOS CAPITAL SAS 1 rue de Vigny 75008 PARIS	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

-=-=-=-=-=-=-

TITULAIRES

Monsieur David ELKAÏM
5 rue de Monceau
75008 PARIS

Cabinet SALUSTRO-REYDEL
représenté par Monsieur Michel BERTHET
1 Cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

SUPPLEANTS

Cabinet GVA expertise – JFD Audit
15 Avenue Paul Claudel
80480 DURY

Monsieur Bernard PAULET
1 Cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU LUNDI 30 MARS 2009

-=-=-=-=-=-=-

- 1°) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et présentation des comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} OCTOBRE 2007 et clos le 30 SEPTEMBRE 2008.
- 2°) Rapport du Président du Conseil d'Administration sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil et sur le contrôle interne.
- 3°) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission : rapport général et rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article 225-86 du Code de Commerce. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne.
- 4°) Approbation des comptes et opérations de l'exercice. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission durant l'exercice.
- 5°) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 225-86 du Code de Commerce.
- 6°) Commissaires aux comptes titulaires. Renouvellement du mandat de Monsieur David ELKAÏM et nomination du Cabinet KPMG.
- 7°) Commissaires aux comptes suppléants. Renouvellement du mandat du Cabinet GVA Expertise – JFD Audit et de Monsieur Bernard PAULET.
- 8°) Affectation et répartition du résultat de l'exercice. Fixation du dividende.
- 9°) Présentation des comptes consolidés :
 - ⇒ lecture du rapport du Conseil d'Administration,
 - ⇒ lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
 - ⇒ approbation de ces comptes consolidés.
- 10°) Pouvoirs.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice 2007/2008, soumettre à votre approbation les comptes annuels afin de permettre de procéder à l'affectation du résultat.

Le résultat de l'exercice clos au 30 SEPTEMBRE 2008 ressort à 17.746.857 euros contre 20.046.680 euros l'exercice précédent. La baisse de résultat tient au fait que l'exercice précédent, il avait été enregistré un produit financier exceptionnel de 2.385 K€ correspondant à la plus-value réalisée dans le cadre du placement de 10 M.€ effectué auprès de la Société Générale (placement indexé sur l'évolution de trois Bourses mondiales qui avait été initié en JUIN 2005 et « débouclé » en JUILLET 2007). Le dividende distribué par la filiale la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a été maintenu au même niveau soit 15.460 K€.

FILIALES ET SOUS-FILIALES

I.- Fusion/absorption de la SAFBA par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.

Au cours de l'exercice, une opération de réorganisation juridique du Groupe est intervenue qui a conduit à une fusion/absorption de la filiale sucrière la SAFBA par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES (à cette occasion le mode de gestion de cette dernière a été transformé : elle était en Société par Actions Simplifiée, elle est dorénavant en Société Anonyme avec Conseil d'Administration).

La fusion a été effective en date du 15 SEPTEMBRE 2008, date à laquelle la 3^{ème} condition suspensive du Traité de Fusion a été réalisée, à savoir la réception par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES de l'arrêté du Ministère de l'Agriculture transférant le quota sucre de la SAFBA vers la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.

➤ Raisons

Dans le cadre de la Réforme sucrière, BRUXELLES a fixé un objectif de réduction de production sous quota de 6 M.T en précisant qu'en cas d'échec, il s'autorisait en 2010 à diminuer sans indemnisation les quotas (ce que les professionnels appellent la menace de « quota-cut »).

La plupart des groupes européens ont profité des incitations financières mises en place par les autorités communautaires pour abandonner un pourcentage significatif de leur quota en 2008. Notre Groupe a considéré pour sa part qu'une diminution de quota serait fortement dommageable. En outre, elle aurait conduit inéluctablement à la fermeture d'un de ses sites, alors même que disposer de 4 sites constitue pour le Groupe - compte tenu de sa taille - une chance en termes de répartition de risque d'un point de vue climatique et un avantage concurrentiel en termes de coût d'approche pour la clientèle métropolitaine.

En d'autres termes, le Groupe a considéré que le degré de probabilité d'une réduction autoritaire et non indemnisée de quota en 2010 n'était pas suffisamment élevé pour justifier une amputation volontaire et immédiate de sa substance industrielle.

En revanche, dans le cadre de sa réflexion menée début 2008, le Groupe a estimé que si le « scénario catastrophe » d'un quota-cut devait se produire, la moins mauvaise solution consisterait à concentrer la réduction de quota sur un seul site afin d'épargner les 3 autres. Le droit européen ne reconnaissant pas la notion de Groupe, c'est la raison pour laquelle la fusion entre la SAFBA (sucrierie de FONTAINE-LE-DUN) et la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES (sucrierie de SAINTE-EMILIE et de PITHIVIERS) a été réalisée. S'agissant de la Sucrierie de TOURY, dès lors que la menace de quota-cut se préciserait (on verra dans le Rapport sur les comptes consolidés, qu'au fil de l'année 2008 et des annonces d'abandon de quota, celle-ci s'est éloignée) la fusion serait bien évidemment lancée. Cette opération serait plus simple que pour la SAFBA dans la mesure où elle est contrôlée à 99 % par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.

➤ Conséquences

1°) Mali de fusion

La SAFBA était contrôlée à 76,13 % par la Société NORPAR, elle-même contrôlée à parité par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et la Sucrierie de TOURY. La Société NORPAR a vendu à la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES sa participation (SAFBA) pour un montant de 69.365 K€ (ce prix de cession tenant compte d'une certaine valeur pour le quota). L'apport net comptable de la SAFBA pour la part revenant à la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, soit 76,13 % ressort à 27.787 K€ (le quota dit « historique » de la SAFBA n'étant pas valorisé) il en résulte pour la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES un mali de fusion de 41.578 K€ (imputable au quota) et qui sera amorti sur 8 ans.

2°) Prime de fusion. Augmentation de capital

Les actionnaires de la SAFBA – autres que la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES – et qui représentaient 23,87 % du capital de la SAFBA se sont vus proposer 1 action de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES pour 16 actions de la SAFBA. Une augmentation de capital de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a été réalisée, portant sur un montant de 458.902 euros et une prime de fusion de 8.241 K€ a été constatée.

S'agissant des rompus d'actions au niveau de la S.A.F.B.A., il a été proposé aux actionnaires concernés d'acheter ou de vendre leurs rompus sur la base d'une valeur de 47,4 €. A cet égard, votre société (la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL) a pris l'engagement de racheter tous les rompus.

3°) Dilution de la participation de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL dans la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

Votre société détenait 93,89 % de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES. Suite à cette opération, sa participation est dorénavant de 89,67 % (cette dernière pouvant légèrement augmenter une fois que tous les actionnaires de la SAFBA auront exercé leurs droits sur les rompus).

II.- Activité des Sociétés sucrières.

⇒ **La SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES : Résultats au 30 SEPTEMBRE 2008**

EN K€	Exercice 2007/2008	Exercice 2006/2007 avec la SAFBA	Exercice 2006/2007 sans la SAFBA
Résultat d'exploitation	2 288	18 164	15 985
Résultat financier	764	3 180	2 550
Résultat exceptionnel	-6 390	236	178
Participation		-23	
Impôt sur les bénéfices	-538	-7 111	-6 206
Résultat net comptable	-3 876	14 446	12 507

⇒ **La SUCRERIE DE TOURY : Résultats au 30 SEPTEMBRE 2008**

EN K€	Exercice 2007/2008	Exercice 2006/2007
Résultat d'exploitation	6 917	4 325
Résultat financier	1 532	2 095
Résultat exceptionnel	-1 133	326
Participation	-296	-296
Impôt sur les bénéfices	-2 462	-2 013
Résultat net comptable	4 558	4 437

Les résultats dégagés par l'activité sucrerie, aussi bien à la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES qu'à TOURY, sont en très forte baisse ; cette importante diminution était prévue et n'est que la conséquence logique de la mise en œuvre de la Réforme sucrière. Seules les activités annexes d'alcool et de déshydratation des pulpes à TOURY permettent de dégager des marges significatives.

⇒ **L'activité sucre.**

- Les résultats de l'exercice précédent avaient bénéficié d'un retour exceptionnel de cotisations à la production, imputable en fait à l'exercice 2005/2006 et qui était de l'ordre de 3 Millions d'euros (2,7 M.€ pour la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et 0,34 M.€ pour TOURY).
- Baisse des marges. La Réforme a prévu sur 4 ans une diminution du prix facial du sucre (Prix de référence – redevance de restructuration) et du prix de la betterave, induisant une baisse de marge brute (sucre moins betterave) de l'ordre de 24 €/T. En fait, ce « rétrécissement » de marge sera un peu plus important car la pression sur les prix a été plus forte en 2007/2008 qu'en 2006/2007.
- Application de la Redevance de Restructuration sur le quota non produit.

La redevance de restructuration est passée de 126,4 €/T pour 2006/2007 à 173,80 €/T pour 2007/2008. Cette taxe, dont le produit sert à financer les indemnités versées aux sucreries et planteurs ayant abandonné du quota, est également appelée sur le quota qui a fait l'objet d'un retrait.

A l'occasion de chaque campagne sucrière, BRUXELLES peut décider de diminuer le quota effectif des sociétés sucrières pour une campagne. Le sucre correspondant au quota « amputé » ou « déclassé » subira une diminution de valorisation, ne pouvant plus être vendu comme sucre du quota. Il deviendra du sucre hors quota ou industriel dont le prix de vente est au moins deux fois moindre.

Pour la campagne 2007/2008, le retrait était de 13,5 %, et la redevance de restructuration de 173,8 €/T. Il en est résulté pour le Groupe, une charge (Redevance payée sur le quota non produit) de 9,8 M.€ contre 7,3 M.€ l'exercice précédent.

- Taxe à la production.

A partir de la campagne 2007/2008, le Règlement sucrier prévoit le paiement d'une taxe de 6 € par tonne de sucre.

- Plan d'échange de betteraves.

Le Groupe a proposé à ses planteurs désireux d'abandonner la culture de la betterave une indemnité équivalente à celle prévue par la Réforme, soit 40 €/T de betteraves (le planteur s'engageant à ne pas déposer de dossier au Fonds). Ces droits « abandonnés » ont pu être recédés à d'autres planteurs souhaitant augmenter leurs droits au prix de 35 €/T, soit un manque à gagner de 5 €/T, supporté par le Groupe et qui représente globalement 600 K€. Cette contribution du Groupe est relativement modeste, eu égard à l'enjeu qui était en cause, à savoir le risque de perdre 40.000 Tonnes de quota sucre.

⇒ **Les activités annexes : alcool et déshydratation de pulpes.**

La sucrerie-distillerie de TOURY a commercialisé plus de 630.000 HI contre 480.000 HI l'exercice précédent. Les résultats se sont fortement améliorés de ce fait.

Le marché de la pulpe, dont l'unique débouché est l'alimentation du bétail, a bénéficié indirectement de la hausse du prix des céréales.

L'amélioration du résultat d'exploitation de TOURY s'explique donc en très large partie par la progression du résultat de ces deux activités annexes.

Il y a 820 K€ d'amélioration qui sont dus à une modification d'enregistrement du dégrèvement de Taxe Professionnelle (elle était classée en produits exceptionnels et est dorénavant enregistrée en exploitation).

- Le résultat financier de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES est en forte baisse, 764 K€ contre 2.550 K€ un an plus tôt. Sur tout le 2^{ème} semestre, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES ayant acheté la SAFBA à NORPAR, s'est retrouvée débitrice de cette dernière avec une charge financière de 1,4 M.€. Au 30/09/2008, le poste valeur mobilière de placement ressort à 8.473 K€ contre 74.000 K€ un an plus tôt (SVI sans la SAFBA).

* * * *

- Le Résultat exceptionnel de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES est négatif à 6,3 M€. Ceci provient – comme expliqué ci-dessus – du mali de fusion de 41.578 K€ qui est amorti sur 8 ans (soit une charge annuelle de 5.200 K€).

* * * *

Au cours de l'exercice, les filiales ont mis respectivement en distribution les dividendes suivants :

- SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES :	16.466 K€	le 14 MARS 2008
- Sucrerie de TOURY :	846 K€	le 4 AVRIL 2008

III.- La COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES : Résultats au 30/09/2008.

Le résultat d'exploitation est en hausse à 1.428 K€ contre 1.038 K€ l'exercice précédent.

Cette amélioration est essentiellement due à l'excellente tenue du prix des céréales. C'est ainsi que le prix moyen de vente du blé pour la moisson 2006 ressortait à 140 €/T et pour la moisson 2007 à 195 €/T. La progression de la marge sur blé impacte le résultat de + 350 K€. Par ailleurs, la marge du colza (surfaces doublées : 234 Ha) qui était négative l'exercice précédent ressort en 2007/2008 à + 550 €/Ha induisant une hausse sur le résultat de + 130 K€. Le résultat sur la betterave (790 €/Ha) diminue d'une part en raison de la baisse du prix garanti mais d'autre part du fait d'une pondération bien plus importante des betteraves excédentaires (ou industrielles) dans le total livré.

Les aides découplées et plus généralement les primes PAC perçues par la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES représentent un montant de 679 K€ contre 736 K€.

EN K€	EXERCICE AU 30/09/2008	EXERCICE AU 30/09/2007
Résultat d'exploitation	1 428	1 038
Résultat financier	598	525
Résultat exceptionnel	-16	160
Impôt sur les bénéfices	-544	-445
Résultat net comptable	1 466	1 278

IV.- LA SOCIETE NORPAR : Résultats au 30/09/2008.

- ⇒ **Résultat financier.** D'un exercice à l'autre le résultat financier est sensiblement équivalent (3,4 M.€) mais les produits qui le composent sont différents. En 2006/2007, NORPAR avait perçu de sa filiale SAFBA un dividende de 2,2 M.€ ; en 2007/2008 la SAFBA n'a rien versé. La trésorerie avait rapporté 1,2 M.€ l'exercice précédent et 2 M.€ au cours de cet exercice. Suite à la vente de la SAFBA, les montants placés par la Société NORPAR sont en forte hausse.

En outre, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES s'est vue accorder une avance en compte courant de la part de NORPAR, générant pour cette dernière un produit financier de 1,4 M.€. Au 30 SEPTEMBRE 2008, le poste valeur mobilière de placement ressort à 103 M.€ contre 32 M.€ un an plus tôt.

- ⇒ **Résultat exceptionnel.** NORPAR a cédé sa participation SAFBA pour un montant de 69.375 K€ alors que la valeur bilancielle ressortait à 75.160 K€. Lors de l'achat de la SAFBA (en 1993), la valeur retenue pour le quota était supérieure à celle estimée en 2008, en outre, la SAFBA disposait d'une trésorerie plus importante. Il en résulte une perte exceptionnelle de -5.796 K€.

Après paiement d'un impôt sur les sociétés de 976 K€, le résultat net ressort à -3.340 K€.

AFFAIRES SOCIALES

Les tableaux ci-après reproduits, donnent la répartition et l'évolution des effectifs du Groupe et fournissent des indications chiffrées sur sa politique sociale.

1°) Effectif total permanent et saisonnier au 31 décembre 2007

			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL		
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
M O U V E M E N T S D E P E R S O N N E L	ENTREES PAR	EMBAUCHES	1		1		1	2	15	1	11	1	29	4	
		PROMOTIONS			1	1							1	1	
		PROMOTIONS CONSECUTIVES A UNE FORMATION													
		MUTATIONS	3											3	
	TOTAL			4		2	1	1	2	15	1	11	1	33	5
	SORTIES PAR	RETRAITE	2		6	1	1		21		1	1	31	2	
		DEMISSIONS	1						2		3		6		
		LICENCIEMENTS									1		1		
		INVALIDITE - DECES													
		PROMOTIONS MUTATIONS	1				1	1					2	1	
DEPARTS TOUTES CAUSES, AUTRES															
TOTAL			4		6	1	2	1	23		5	1	40	3	
EFFECTIF AU 31/12			37	5	90	12	27	33	311	2	25	11	490	63	

			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
SAISONNIERS														
ENTREES PAR	EMBAUCHES						3	5	10	23	113	79	126	107
SORTIES PAR	FIN DE CONTRAT						3	3	8	22	103	75	114	100
	DEMISSION										1	1	1	1
	LICENCIEMENT													

AUTRES CDD														
ENTREES PAR	EMBAUCHES						1	1			16	8	17	9
SORTIES PAR	FIN DE CONTRAT										16	7	16	7
	DEMISSION													
	LICENCIEMENT													

EFFECTIF TOTAL AU 31/12							1	3	2	1	9	4	12	8
--------------------------------	--	--	--	--	--	--	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	----------

DONT	APPRENTISSAGE						1	1		6		7	1
	PROFESSIONNALISATION												
	QUALIFICATION												
	AUTRES					1			1			1	1

EFFECTIF AU 31 OCTOBRE							4	6	10	23	112	78	126	107
-------------------------------	--	--	--	--	--	--	---	---	----	----	-----	----	-----	-----

2°) Effectifs – motifs des départs du personnel permanent au cours de l'année civile

SERVICE NATIONAL	MUTATIONS EXTERNES	DEMISSION	LICENCIEMENT POUR CAUSE PERSONNELLE	LICENCIEMENT POUR CAUSE ECONOMIQUE	RETRAITE	INVALIDITE DECES	TOTAL DEPARTS DE LA SOCIETE	MUTATIONS INTERNES A LA SOCIETE	CHANGEMENTS DE CATEGORIE	TOTAL GENERAL
		6	1		33		40	1	2	43

3°) Répartition de l'effectif permanent par âge

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
AU 31/12												
Moins de 20 ans							1		3		4	
20 à 29 ans	5	1	7		2	6	34		10		58	7
30 à 39 ans	6	1	14	5	7	6	66	1	4	2	97	15
40 à 49 ans	7	2	31	5	5	10	105		3	2	151	19
50 à 59 ans	17	1	38	2	13	11	102	1	5	7	175	22
Plus de 60 ans	2						3				5	
AGE MOYEN	46	41	46	43	46	43	44	45	36	50	44	44

4) Répartition de l'effectif permanent selon l'ancienneté

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
AU 31/12												
Moins de 3 ans		1	2	1	1	2	14		4		21	4
3 à 6 ans	10	1	8		5	4	27	1	10		60	6
7 à 9 ans	1		7	1	1	3	19		2	2	30	6
10 à 12 ans	3		4	2	2	2	18			1	27	5
13 à 15 ans	3		7	2	1	4	29		1	2	41	8
16 à 20 ans	5	1	8	2		4	35		1	3	49	10
21 à 25 ans		2	14	1	3	5	34	1		2	51	11
plus de 25 ans	15		40	3	14	9	135		7	1	211	13
ANCIENNETE MOYENNE	19	14	23	17	22	16	21	16	13	15	21	16

5) Formation professionnelle continue

	MONTANT DE LA PARTICIPATION	REPARTITION DES STAGES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE													
		CADRES		A.M.		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL			
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
LEGALE 1,60% 225 298	(dépenses réelles) 682 528	NOMBRE DE STAGIAIRES		36	4	111	14	41	27	347	4	61	9	596	58
		NOMBRE D'HEURES DE STAGE REMUNEREES		1 116	51	3 790	147	631	365	9 446	43	1 254	175	16 237	781

6) Relations professionnelles

1 - COMITE DE GROUPE	--> Nombre de réunions.....	1
2 - COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE	--> Nombre de réunions.....	4
3 - COMITE D'ETABLISSEMENT	--> Nombre de réunions.....	54
4 - DELEGUES DU PERSONNEL	--> Nombre de réunions.....	39
5 - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	--> Nombre de réunions.....	17
6 - REUNIONS DE NEGOCIATION AVEC LES DELEGUES SYNDICAUX	--> Nombre de réunions.....	7

ENVIRONNEMENT ET QUALITE

1°) La protection de l'environnement fait partie des préoccupations majeures du Groupe. En effet c'est un facteur essentiel de notre développement et une étape décisive dans la politique de sécurité globale. Parmi les objectifs prioritaires qui contribuent à activer cette politique, on peut citer :

- L'implication quotidienne des usines dans la prise en compte de la dimension environnementale. L'une des traductions de ce principe se retrouve dans les politiques de stockage des eaux excédentaires issues du process de fabrication. Celles-ci sont stockées dans des bassins qui contiennent des éléments fertilisants comme l'azote ou la potasse. Cette eau peut être réutilisée pour l'irrigation des cultures au moment où le besoin s'en fait le plus sentir, permettant ainsi de diminuer les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.
- La poursuite des efforts destinés à réduire les consommations d'énergie.
- L'abaissement de la consommation des produits intermédiaires et la diminution chaque année des rejets dans l'atmosphère. A noter que le Groupe est adhérent de l'AERES (Association des entreprises pour la réduction de l'Effet de Serre).
- Une réflexion permanente avec les partenaires agricoles concernant la préservation de l'espace rural (réduction des apports d'engrais, diminution des quantités de terre livrées avec les betteraves).
- Une politique d'investissements pour prévenir les pollutions accidentelles.

2°) Après de sa clientèle, le Groupe VERMANDOISE a le souci d'assurer une totale sécurité alimentaire. Ceci passe par la mise en œuvre de politiques de qualité et de sécurité. A titre d'exemple, le Groupe applique le programme H.A.C.C.P. (Hazard Analysis and Critical Control Point).

Cette approche permet d'identifier, localiser, évaluer et contrôler les risques potentiels liés à la fabrication d'un produit alimentaire. Dans le même esprit, le Groupe VERMANDOISE poursuit des efforts ambitieux de formation de ses équipes afin de parfaire les objectifs de qualité mais également en vue d'assurer à tous les membres du personnel le maximum de sécurité au travail.

PERSPECTIVES D'AVENIR

-=-=-=-=-=-=-

L'industrie sucrière européenne vient de vivre une période d'intense restructuration. Ce sont 73 sucreries qui ont fermé (soit plus de 40 %), quasiment 6 Millions de tonnes de sucre du quota qui ont été « abandonnées » ... 10.000 emplois supprimés en 3 ans. L'Europe qui était le 2^{ème} exportateur mondial est devenu importateur de sucre. Il faut espérer qu'après tous ces efforts « douloureux », l'industrie sucrière européenne ne fasse pas les frais d'une politique de « marchandage » à l'O.M.C. se traduisant par une augmentation des importations en Europe. Car, on ne peut à la fois libéraliser le marché pour les pays exportant sur l'Europe et imposer aux producteurs européens un verrouillage avec des quotas !

* * * * *

Pour l'immédiat, 2008/2009 s'annonce sous un jour plus favorable. L'absence de retrait va permettre de commercialiser un tonnage de sucre plus important et éviter que des tonnages non produits sous quota ne soient frappés par la redevance de restructuration qui sera de 113,3 €/T contre 173,8 €/T l'exercice précédent. L'énergie, pour l'exercice qui s'ouvre, pèsera dans les coûts de fabrication, le retournement du marché étant arrivé un peu tard... il devrait en revanche profiter aux exercices suivants.

AFFECTATION DES RESULTATS

-=-=-=-=-

Dans un tel contexte, votre Conseil estime prudent de ne pas augmenter le dividende cette année.

Si vous acceptez cette proposition, un dividende de 30 euros par action imposable suivant la réglementation en vigueur sera payable à partir du MARDI 7 AVRIL 2009.

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant distribué au titre des trois précédents exercices sociaux :

EXERCICES	DIVIDENDE
01/10/2004-30/09/2005	30,00 €
01/10/2005-30/09/2006	30,00 €
01/10/2006-30/09/2007	30,00 €

Dans ces conditions votre Conseil vous propose l'affectation suivante du résultat :

le bénéfice net de l'exercice soit	17 746 856,53 €
qui, augmenté du report à nouveau soit	49 276 194,96 €
forme un total distribuable de	<u>67 023 051,49 €</u>
1°) aux actionnaires soit.....	14 341 590,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit.....	<u>52 681 461,49 €</u>
TOTAL :	<u>67 023 051,49 €</u>

* * * * *

Le Conseil constate que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur David ELKAÏM, nommé à l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 (en remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire, démissionnaire) arrive à terme. Il propose son renouvellement.

Par ailleurs, le mandat du Cabinet Salustro-Reydel, aux Commissaire aux Comptes titulaire, arrive à terme. Compte tenu des nouvelles obligations de rotation, le Conseil propose de nommer en remplacement le Cabinet K.P.M.G.

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires prendront fin avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2013/2014.

En outre, le Conseil renouvelle les Commissaires aux Comptes suppléants pour la même durée :

- Cabinet GVA Expertise – JFD Audit.
- Monsieur Bernard PAULET.

En application de la loi du 12 JUILLET 1985 modifiée, nous vous précisons qu'à notre connaissance, le capital de la Société est toujours réparti comme suit :

- Plus de 50 % : SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
- Plus de 20 % : A. and S. BLEICHROEDER ADVISERS.

* * * * *

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social.

Conformément à l'article 225-102.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que l'ensemble des rémunérations se sont limitées aux seuls jetons de présence versés aux Administrateurs pour un montant de 20.000 euros.

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 MARS 1967 faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Il vous appartiendra enfin de prendre acte du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes établi conformément à la loi et d'approuver en tant que de besoin les opérations visées, étant précisé qu'il n'existe pas d'autre convention dite courante entre la Société et les Sociétés du Groupe.

En outre en application de loi 2005-842 du 26 Juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie (transposition en droit français de la directive européenne transparence) nous vous informons :

- que le nombre d'actions ainsi que le nombre total des droits de vote s'élèvent à 478.053.

* * * * *

Nous vous demandons enfin de bien vouloir approuver les comptes consolidés de votre Société arrêtés à la date du 30 SEPTEMBRE 2008, date de clôture de toutes les Sociétés du Groupe VERMANDOISE.

Par application de l'alinéa 14 de l'article 24 du décret du 29 NOVEMBRE 1983, votre Conseil d'Administration vous précise que votre Société est elle-même consolidée dans les comptes de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES Société mère de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.-

SALUSTRO REYDEL
1, Cours Valmy
92923 Paris la Défense

David ELKAIM
5 rue de Monceau
75008 Paris

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008 -

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **Société Sucrière de Pithiviers-Le-Vieil S.A.**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II.- Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers indique, au paragraphe relatif aux immobilisations financières, les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour l'arrêté des comptes et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et contribuent à la formation, de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III.- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ainsi que l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Paris, le 30 décembre 2008

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

David ELKAIM

Michel Berthet

SALUSTRO REYDEL
1 Cours Valmy
92923 PARIS La Défense cédex

David ELKAÏM
5 rue de Monceau
75008 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les Conventions et Engagements réglementés

Exercice clos le 30 Septembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions ou engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2-1 Convention d'assistance

- Avec la Société Vermandoise de Sucreries :

Convention d'assistance dans les domaines betteravier, commercial, social, financier, comptable, fiscal, juridique et autres.

Le montant de la facturation annuelle versé par la Société Sucrière de Pithiviers le Vieil s'est élevé à 21.342 euros H.T.

2-2 Conventions de trésorerie

-	<u>Avec la Société Vermandoise de Sucreries :</u>		
•	intérêts versés au 30 Septembre 2008	€	181
•	intérêts reçus au 30 Septembre 2008.....	€	23
•	solde débiteur au 30 Septembre 2008	€	5 206
-	<u>Avec la Société Vermandoise-Industries :</u>		
•	intérêts reçus au 30 Septembre 2008.....	€	12 143
•	intérêts versés au 30 Septembre 2008	€	79
•	solde créditeur au 30 Septembre 2008	€	69 996
-	<u>Avec la Compagnie Nouvelle de Sucreries Réunies :</u>		
•	intérêts reçus au 30 Septembre 2008.....	€	116
•	intérêts versés au 30 Septembre 2008	€	10
•	solde débiteur au 30 Septembre 2008	€	62 691

2-3 Convention de bail rural conclue avec la Compagnie Nouvelle de Sucreries Réunies

•	fermage reçu au 30 Septembre 2008.....	€	69 834
•	refacturation d'impôts fonciers	€	4 670

Paris La Défense et Paris, le 30 décembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

David ELKAIM

Michel Berthet

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Stanislas WEDRYCHOWSKI, Secrétaire Général, atteste, qu'à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint, figurant en pages 5 à 15, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Estrées-Deniécourt, le 30 décembre 2008

C O M P T E S D E

	Au 30.09.2008	RAPPEL Au 30.09.2007
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Prestations de services	78 447	71 989
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION :	78 447	71 989
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats et charges externes	79 434	93 674
Impôts et taxes	32 561	32 086
Autres charges	20 000	54 820
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION :	131 994	180 580
RESULTAT D'EXPLOITATION I :	-53 547	- 108 591
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Produits financiers de participations	15 472 077	15 460 895
Autres produits financiers	3 530 164	5 834 498
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS :	19 002 241	21 295 393

R E S U L T A T C O M P A R E S

	Au 30.09.2008	RAPPEL Au 30.09.2007
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Intérêts et charges assimilées	270	864
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	270	864
RESULTAT FINANCIER II :	19 001 971	21 294 529
RESULTAT COURANT I + II	18 948 424	21 185 938
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	17 585	36 553
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	2 401	618
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	15 184	35 935
IMPÔTS SUR LES BENEFICES :	1 216 751	1 175 194
BENEFICE DE L'EXERCICE :	17 746 857	20 046 679

B I L A N

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	MONTANT NET	RAPPEL AU 30.09.2007
<u>ACTIF</u>				
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains	1 541 276		1 541 276	1 543 677
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Autres participations	40 486 206		40 486 206	40 486 206
Autres titres immobilisés				-
TOTAL :	42 027 482	0	42 027 482	42 029 883
<u>CREANCES</u>				
Clients et comptes rattachés	58 738		58 738	54 795
Autres créances	67 897		67 897	69 936
TOTAL :	126 635		126 635	124 731
<u>DIVERS</u>				
Valeurs mobilières de placement	78 447 332		78 447 332	75 158 263
Disponibilités	24 370		24 370	44 740
Charges constatées d'avance	1 478		1 478	897
TOTAL :	78 473 181		78 473 181	75 203 900
TOTAL GENERAL :	120 627 298		120 627 298	117 358 514

A U 3 0 S E P T E M B R E 2 0 0 8 (en euros)

	MONTANT AU 30.09 2008	RAPPEL AU 30.09.2007
<u>PASSIF</u>		
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital social	7 648 848	7 648 848
Primes d'émission d'actions	25 547 360	25 547 360
Réserve légale	764 885	764 885
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	19 461 400	19 461 400
Report à nouveau	49 276 195	43 571 106
Résultat de l'exercice	17 746 857	20 046 679
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES :	120 445 545	117 040 278
Provision pour risques et charges	-	-
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34	-
Dettes fiscales et sociales	50 711	191 110
Autres dettes	131 008	127 126
TOTAL DES DETTES :	181 753	318 236
TOTAL GENERAL :	120 627 297	117 358 514

**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
AU 30 SEPTEMBRE 2008
(en milliers d'euros)**

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et couvrent la période du 1^{er} Octobre 2007 au 30 Septembre 2008.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent.

Les comptes de la Société sont consolidés dans les comptes de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES par la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Mardi 16 Décembre 2008.

A) Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre.

B) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur valeur d'inventaire est analysée annuellement en fonction de leur valeur d'usage, au vu notamment des résultats dégagés par les Sociétés concernées et de l'évolution de leur situation nette.

Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

C) Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elle était susceptible de donner lieu.

Les comptes de charges constatées d'avance représentent des frais comptabilisés dans l'exercice dont une quote-part, par la règle du prorata temporis, concerne l'exercice suivant.

D) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur d'inventaire des titres cotés est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

La valeur des titres non cotés est estimée à leur valeur probable de négociation.

Le cas échéant, l'apparition d'un risque de contrepartie sur un titre, fait l'objet d'une provision spécifique.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés en résultat.

E) Capitaux propres

Les éléments exceptionnels ne sont pas inclus dans le résultat courant, conformément au plan comptable général.

NOTES SUR LE BILAN

A) Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	30/09/2007	Acquisitions	Cessions	30/09/2008
Terrains, agencements	1 543		2	1 541
TOTAL	1 543	0	2	1 541

B) Immobilisations financières

Titres de participation :

	30/09/2007	Acquisitions	Cessions	30/09/2008
Entreprises liées				
- SVI	35 919			35 919
- CNSR	4 567			4 567
- Autres titres immobilisés	0			0
Total des valeurs brutes	40 486	0	0	40 486
Total des valeurs nettes	40 486	0	0	40 486

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS (en K€)

SOCIETES OU GROUPE DE SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage) Au 30.09.2008	Valeur comptable des titres détenus (1) Au 30.09.2008	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations Exercice clos le
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2)										
1°) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) :										
SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES	9.757	242.984	93,89 %	35.919	-	-	170.628	12.507	15.460	30.09.2007
COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES	2.971	5.970	64,48 %	4.567	-	-	2.705	1.278	-	30.09.2007
2°) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) :										
B- Renseignements globaux concernant les filiales et les participations					NEANT					
					NEANT					

(1) les valeurs brutes et les valeurs nettes sont identiques.

(2) dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société.

C) Les créances

Valeurs brutes	30/09/2008	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2007
Clients	59	59		55
Autre créances (cct entrepr liées)	68	68		70
TOTAL	127	127	0	125

D) Les valeurs mobilières de placement

	Valeur d'achat	Valeur de marché
Certificats de dépôt	77 936	77 936
Intérêts courus sur certificats de dépôt	511	511
TOTAL	78 447	78 447

E) Charges constatées d'avance : 1 K€.

F) Capitaux propres

Le capital social de 7.648.848 euros est divisé en 478.053 actions au nominal de 16 euros chacune, entièrement libérées. (La SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES détient 56,51 %).

Tableau de variation des capitaux propres :

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
478 053	Capitaux propres au 31/09/06	7 649	25 547	78 139	111 335
	Dividende distribué			-14 342	-14 342
	Résultat net du 30/09/2007			20 047	20 047
478 053	Capitaux propres au 30/09/2007	7 649	25 547	83 844	117 040
	Dividende distribué			-14 342	-14 342
	Résultat net du 30/09/2008			17 747	17 747
478 053	Capitaux propres au 30/09/08	7 649	25 547	87 249	120 445

G) Tableau des provisions

Provisions	30/09/2007	Dotation	Reprise		30/09/2008
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
Provision pour risques	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

H) Dettes financières

DETTES FINANCIERES, HORS CONCOURS BANCAIRES COURANTS	30/09/2008	30/09/2007
Comptes courants entreprises liées	70	71
Autres dettes financières	0	0
TOTAL	70	71

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total des dettes financières	70			70

I) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	30/09/2008	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2007
Dettes envers les organismes fiscaux	9	9		9
Impôt sur les Sociétés	42	42		182
Autres dettes	61	61		56
TOTAL	112	112	0	247

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) Chiffre d'affaires

Nature	30/09/2008	30/09/2007
Prestations de services	74	68
Divers	4	4
TOTAL	78	72

B) Charges d'exploitation

L'ensemble des rémunérations allouées aux Membres des organes d'Administration et de Direction s'élève à 20 (jetons de présence).

C) Résultat financier

	30/09/2008	30/09/2007
Revenus des titres de participation	15 460	15 460
Revenus des titres immobilisés	0	2 385
Autres produits financiers	12	1
Produits nets sur cession de VMP et certificats de dépôt	3 530	3 449
Intérêts et charges financières diverses	0	-1
TOTAL	19 002	21 294

D) Résultat exceptionnel

	30/09/2008	30/09/2007
Produits cession immobilisations	17	3
Reprises aux provisions exceptionnelles	0	34
Valeurs nettes comptables immobilisations	-2	-1
TOTAL	15	36

E) Impôt sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	18 948	1 212	17 736
Résultat exceptionnel	15	5	10
Résultat net comptable			17 746

AUTRES INFORMATIONS

A) Effectif moyen

La Société ne dispose d'aucun personnel.

B) Eléments concernant les entreprises liées

	30/09/2008	30/09/2007
Participations	40 486	40 486
Créances rattachées à des participations	59	55
Prêts rattachés à des participations	68	70
Dettes financières	70	71
Produits d'exploitation	74	68
Charges d'exploitation	21	26
Produits de participation	15 460	15 460
Autres produits financiers	12	1
Divers produits	5	4

C) Créances et dettes représentées par des effets de commerce : *Néant*

D) Engagements financiers : *Néant*

E) Tableau de financement

	01/10/2007 30/09/2008	01/10/2006 30/09/2007
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	17 747	20 047
Variation des provisions	0	-34
Plus ou moins-values de cession d'actifs	-15	-2 387
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	17 732	17 626
Variation des autres créances et dettes	-138	-573
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-138	-573
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	17 594	17 053
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Cession d'actifs immobilisés	17	12 388
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)	17	12 388
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-14 342	-14 342
Souscription d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	0	-6
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-14 342	-14 348
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	3 269	15 093
TRESORERIE A L'OUVERTURE (D)	75 197	60 104
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D)	78 466	75 197

F) Frais de recherche et de développement : *Néant*

G) Dettes garanties par des sûretés réelles : *Néant.*

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
<u>I.- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social	7 648 848	7 648 848	7 648 848	7 648 848	7 648 848
b) Nombre d'actions existantes.....	478 053	478 053	478 053	478 053	478 053
<u>II.- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes.....	8 266 522	46 725 783	26 764 487	21 367 382	19 002 241
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	8 163 652	46 606 275	26 676 923	21 187 874	18 963 608
c) Impôts sur les bénéfices	199 210	327 318	992 810	1 175 194	1 216 751
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	7 964 442	46 278 958	25 649 001	20 046 679	17 746 857
e) Résultat distribué.....	9 083 007	14 341 590	14 341 590	14 341 590	14 341 590
<u>III.- RESULTATS PAR ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions.....	16,66	96,81	53,72	41,86	37,12
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	16,66	96,81	53,65	41,93	37,12
c) Dividende net attribué à chaque action	19	30	30	30	30
<u>IV.- PERSONNEL</u>					
a) Effectif moyen pendant l'exercice	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres Sociales, etc...)	-	-	-	-	-

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR :

- la préparation et l'organisation des travaux du Conseil

- les procédures de contrôle interne.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ⇒ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2008,
- ⇒ du mode de fonctionnement du contrôle interne dans notre Société.

I.- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.-

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé de 18 membres. La liste des membres du Conseil d'Administration de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres Sociétés, figure ci-après. Aucun règlement intérieur n'existe qui organise le fonctionnement du Conseil d'Administration. Conformément aux statuts les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour 6 ans. Le Conseil a nommé, dans sa séance du 27 MARS 2006, un Président et un Directeur Général, le nombre d'Administrateurs ayant dépassé l'âge de 85 ans, ne peut être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction.

1.2 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois. L'agenda des réunions du Conseil d'Administration était le suivant :

Date	Points importants de l'ordre du jour	Taux de présence des membres du Conseil
26 OCTOBRE 2007	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre de la réglementation sucrière. Stratégie du Groupe face à la menace de quota cut.- Déroulement de la campagne sucrière- Situation commerciale. Situation sociale.	94 %
18 DECEMBRE 2007	<ul style="list-style-type: none">- Exposé sur la stratégie du Groupe.- Activité des filiales.- Déroulement de la campagne sucrière.- Examen des budgets travaux neufs et d'entretien des usines.- Présentation des comptes de l'exercice.- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.	94 %
31 MARS 2008	<ul style="list-style-type: none">- Examen du projet de fusion / absorption de la S.A.F.B.A. par S.V.I.. Engagement de S.S.P. de racheter les rompus.	88 %
29 MAI 2008	<ul style="list-style-type: none">- Activité des filiales- Bilan sur la Réforme sucrière. Stratégie du Groupe.- Contexte sucrier (emblavements, entretien, situation commerciale et sociale).- Examen de la situation provisoire arrêtée à la date du 31 mars 2008.- Point sur la Fusion S.A.F.B.A. / S.V.I.	72 %

1.3 Autres participants aux séances du Conseil d'Administration

Outre la présence du Secrétaire du Conseil, assistent aux réunions de JUIN et DECEMBRE les Commissaires aux Comptes.

1.4 Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs sont convoqués 15 jours à l'avance par lettre simple. Un planning des réunions de l'année civile est établi à la fin de l'année N-1.

Conformément à l'article L.225.238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil lorsque celui-ci examine et arrête les comptes intermédiaires, ainsi que les comptes annuels.

1.5 Informations des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur sont communiqués dans la mesure du possible avant la réunion.

1.6 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent ordinairement au Syndicat National des Fabricants de Sucre à PARIS 16°. Un calendrier des réunions est remis à la réunion d'OCTOBRE de l'année N pour l'année N+1.

1.7 Comité spécialisé

Il n'existe aucun comité spécialisé chargé de l'examen de questions spécifiques de la vie de l'entreprise.

1.8 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués à tous les Administrateurs, Commissaires aux Comptes, éventuellement modifiés puis approuvés lors de la réunion suivante.

1.9 Critère d'indépendance des Administrateurs

Nous considérons comme indépendants les Administrateurs n'ayant aucune fonction salariée dans le Groupe VERMANDOISE.

Administrateurs indépendants :

- ⇒ Monsieur Bernard BRICOUT
- ⇒ Monsieur Philippe CHRETIEN
- ⇒ Monsieur Francis DAMBRINE
- ⇒ Monsieur Michel DELLOYE
- ⇒ Monsieur Hervé LEJOSNE
- ⇒ Monsieur Patrick LEJOSNE
- ⇒ Monsieur Bernard LHEURE
- ⇒ Monsieur Patrice MOTTE
- ⇒ Monsieur Jean-Marie GRATREAUX
- ⇒ Monsieur Jacques VASSEUR
- ⇒ COOPERATIVE AGRICOLE de FINS
- ⇒ S.A. SUCRERIE D'IWUY
- ⇒ Sté INVELIOS CAPITAL SAS

2.0 Aucun Administrateur n'est élu par les salariés

2.1 Aucun censeur n'a été nommé

2.2 Nomination des Administrateurs

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire

Chaque Administrateur doit détenir au minimum 1 action.

2.3 Règle de répartition des jetons de présence

Le montant des jetons de présence a été fixé à 20.000 euros/an. Le montant est réparti sur la base du nombre de participations aux séances.

⇒ **Montant versé au titre de l'exercice 2007/2008**

Monsieur Hubert BOINET	1 191
Monsieur Bernard BRICOUT	1 191
Monsieur Philippe CHRETIEN	1 191
Monsieur Francis DAMBRINE	1 030
Monsieur Daniel DELLOYE	1 194
Monsieur Denis DELLOYE	1 191
Monsieur Michel DELLOYE	1 191
Monsieur Philippe DELLOYE	1 191
Monsieur François-Xavier de La CHARIE	873
Monsieur Jean-Marie GRATREUX	1 191
Monsieur Hervé LEJOSNE	1 030
Monsieur Patrick LEJOSNE	873
Monsieur Bernard LHEURE	1 191
Monsieur Patrice MOTTE	1 191
Monsieur Jacques VASSEUR	1 030
COOPERATIVE AGRICOLE DE FINS	1 030
S.A. SUCRERIE D'IWUY	1 030
Sté INVELIOS CAPITAL SAS	1 191
TOTAL :	20 000

1°) Composition du Conseil d'Administration de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Noms	Date de première nomination	Date d'échéance de leur mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Daniel DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Président du Conseil d'Administration
Denis DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Administrateur Directeur Général
Hubert BOINET	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Bernard BRICOUT	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Philippe CHRETIEN	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Francis DAMBRINE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Philippe DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Michel DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
François-Xavier de La CHARIE	31 MARS 2008	2012	Administrateur
Hervé LEJOSNE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Patrick LEJOSNE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Bernard LHEURE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Patrice MOTTE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Jean-Marie GRATREUX	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Jacques VASSEUR	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Sté COOPERATIVE AGRICOLE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
S.A. SUCRERIE D'IWUY	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Sté INVELIOS CAPITAL SAS	27 MARS 2006	2012	Administrateur

AUTRES MANDATS OU FONCTIONS

Daniel DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES (démission 1^{er} février 2008). - Administrateur de la Sucrerie de TOURY.
Denis DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil de Surveillance de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION - Représentant de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL au Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES
Hubert BOINET	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la SANTERROISE. - Vice-Président de la SICA PULPE HAUTE PICARDIE. - Administrateur de S.L.E. Tour Perret. - Administrateur de A.S.M.I.S. - Administrateur du CEDUS.
Bernard BRICOUT	NEANT
Philippe CHRETIEN	NEANT
Francis DAMBRINE	NEANT
Philippe DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES. - Membre du Directoire de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES. - Administrateur de la Sucrerie de TOURY.
Michel DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES. - Représentant de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES au Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.
François-Xavier de La CHARIE	NEANT
Jean-Mante GRATREAU	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la Société Immobilière de l' Arrondissement de PITHIVIERS. - Administrateur de la Sucrerie de TOURY.
Hervé LEJOSNE	NEANT
Patrick LEJOSNE	NEANT
Bernard LHEURE	NEANT
Patrice MOTTE	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES.
Jacques VASSEUR	NEANT
Sté COOPERATIVE AGRICOLE	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la SICA PULPE HAUTE PICARDIE. - Administrateur de l' A.S.B.S. à AMIENS.
S.A. SUCRERIE D'IWUY représentée par M. Georges DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES - Monsieur Georges DELLOYE est par ailleurs : Gérant de la S.C.I.A. d'IWUY. Administrateur de la sucrerie de TOURY. - Administrateur de EXOTEL.
Sté INVELIOS CAPITAL SAS représentée par M. Philippe GESLIN	<ul style="list-style-type: none"> - La Société INVELIOS est membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES et du Conseil d' Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES. - Monsieur Philippe GESLIN est par ailleurs : Administrateur de CALYON; Crédit Foncier de MONACO, de L'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE, GECINA, d'EURO-DISNEY. - Censeur d' INVELIOS CAPITAL. - Gérant de GESTION FINANCIERE CONSEIL.

II. - RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

Il est rappelé que la loi sur la Sécurité Financière numéro 2003-706 publiée le 2 AOUT 2003 prévoit en son article 117 une obligation d'élaborer par le Président de votre Conseil, un rapport sur le contrôle interne.

Les Administrateurs de votre Société s'impliquent également dans le Contrôle Interne du Groupe.

Il doit être précisé que le Groupe ne dispose pas de service spécifique de Contrôle Interne (auditeurs financiers affectés à cette mission). Celui-ci est directement exercé aux différents échelons de la hiérarchie à savoir Comptables des usines, Directeurs des usines, Chef Comptable et Responsable Trésorerie de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, Service du Secrétariat Général et Membres du Directoire de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES. Des délégations de pouvoir ont été établies dans ce sens.

Pour satisfaire aux obligations de la loi, il a été décidé de mettre en place au niveau du Groupe VERMANDOISE un manuel de procédures de contrôle interne qui va permettre de :

- de veiller à la conformité des actes de gestion,
- de satisfaire aux besoins d'information de la Direction,
- d'uniformiser les principes comptables nécessaires en consolidation,
- de protéger l'intégrité des biens et des ressources du Groupe,
- de prévenir les erreurs et les fautes, de maîtriser les risques (industriels, environnementaux, accidents du travail et autres),
- et d'assurer un enregistrement correct en comptabilité de toutes les informations.

Ce manuel, diffusé par le Service Administratif du Groupe VERMANDOISE s'applique sans exception à toutes les filiales de votre Société.

Les procédures mises en place permettent de s'assurer de la réalité des opérations engageant le Groupe à travers :

- la séparation des tâches et des fonctions,
- des procédures de décision et d'autorisation,
- des procédures d'exécution, d'enregistrement et de contrôle des opérations,
- un accès informatique surveillé et organisé.

Ce manuel s'organise en cinq parties formant un tronc commun applicable à toutes les Sociétés du Groupe. Ce manuel constitue le référentiel en matière de contrôle interne. Il a été remis dans le cadre de leurs interventions aux Commissaires aux Comptes des différentes Sociétés du Groupe. Il a donné lieu à échange de vues et vérification par leurs soins de la bonne mise en œuvre des pratiques recensées.

Les cinq parties traitant du contrôle interne sont les suivantes :

A.- POLITIQUE DU GROUPE

Ce chapitre définit le périmètre du Groupe dans lequel les procédures décrites dans le manuel sont applicables. Elles définissent le principe de séparation des tâches. Il y est traité de la sécurité informatique.

B.- ORGANISATION DES SERVICES

Cette partie passe en revue tous les services du Siège et des usines (services achats, services comptables, services expéditions, service commercial, service trésorerie, services betteraviers, service social, service consolidation, contrôle interne et activités agricoles). Elle définit l'ensemble des procédures qui sont applicables à chacun de ces services.

C.- INFORMATION DES TIERS

Cette partie recense toutes les publications, et informations diverses que la Société est amenée à diffuser.

D.- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – SURVEILLANCE

Les travaux de préparation des réunions du Conseil sont définis dans ce chapitre (liste des documents à remettre aux Administrateurs).

E.- RISQUES ET ASSURANCES

Cette partie est consacrée à l'inventaire des différentes polices souscrites par le Groupe et ayant pour objet de le couvrir en cas de sinistre.

* * * * *

Il est signalé qu'au cours de l'exercice un contrôle a été mis en œuvre, visant à vérifier la bonne application de certaines des procédures prévues par le manuel du contrôle interne. Ce contrôle a été exercé sur le site de PITHIVIERS. Il a porté sur la procédure des achats et sur les ventes diverses. S'agissant de la procédure d'achat, sept étapes ont été contrôlées au cours desquelles il a été vérifié que les procédures définies dans le « Manuel » était respectées. Pour ce qui concerne les ventes diverses, le même constat a pu être établi.

* * * * *

Les règles de prudence édictées dans le Groupe ont conduit la Direction, dans le courant du mois d'Octobre, à sécuriser davantage le placement de la trésorerie. Celle-ci, depuis un an, est placée exclusivement en certificats de dépôt auprès des banques du pool. Compte tenu de la crise de défiance dans le secteur bancaire, une partie significative est mobilisée en Bons du Trésor ou certificats de dépôt auprès de La Banque Postale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.-

SALUSTRO REYDEL
1 cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

David ELKAIM
5 rue de Monceau
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA
DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT
DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

-==--

- EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008 -

-==--

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la **Société Sucrière de Pithiviers-Le-Vieil S.A.** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société et de donner des informations relatives au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations figurant dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Paris La Défense et Paris, le 30 décembre 2008

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

David ELKAIM

Michel Berthet

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 19.002.241 euros contre 21.367.382 euros. Le résultat de l'exercice clos au 30 SEPTEMBRE 2008 ressort à 17.746.857 euros contre 20.046.680 euros l'exercice précédent. La baisse de résultat tient au fait que l'exercice précédent, il avait été enregistré un produit financier exceptionnel de 2.385 K€ correspondant à la plus-value réalisée dans le cadre du placement de 10 M.€ effectué auprès de la Société Générale (placement indexé sur l'évolution de trois Bourses mondiales qui avait été initié en JUIN 2005 et « débouclé » en JUILLET 2007). Le dividende distribué par la filiale la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a été maintenu au même niveau soit 15.460 K€.

Le Conseil proposera à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de maintenir le dividende à son niveau de l'exercice précédent soit 30 euros.

Les comptes consolidés au 30 SEPTEMBRE 2008 de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL, dont les principales filiales sont la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et la Sucrierie de TOURY font apparaître un résultat net de l'ensemble consolidé de 13.359 K€ contre 23.426 K€ l'exercice précédent.

Cette importante baisse du résultat, conforme aux prévisions, est la conséquence des mesures prises par Bruxelles dans le cadre de la Réforme de l'O.C.M. sucre.

La campagne 2008/2009 s'est déroulée dans des conditions plutôt bonnes, seule la pluie au Nord de Paris a pu rendre difficiles, à certains moments, les arrachages. Cette campagne se caractérise par l'établissement de nouveaux records en termes de rendements.

La production du Groupe ressort à environ 526.000 Tonnes (sucre à usage non alimentaire compris).

Les résultats consolidés de l'exercice 2008/2009 seront en amélioration en raison d'une part, de l'absence de retrait cette année (au titre du retrait, Bruxelles avait décidé de neutraliser 13,5 % du quota en 2007/2008) et d'autre part, grâce aux premiers effets de l'assainissement du marché.

**PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES**

-=-=-=-=-

Première Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- a) du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} OCTOBRE 2007 et clos le 30 SEPTEMBRE 2008,
- b) du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés et arrête à 17.746.856,53 euros le bénéfice net comptable de l'exercice.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et opérations visées par l'article L. 225-86 du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les conventions et opérations qui y sont relatées.

Troisième Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- 1°) du rapport du Président du Conseil d'Administration rendant notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- 2°) du rapport des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

déclare prendre acte desdits rapports.

Quatrième Résolution.-

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter de la façon suivante :

le bénéfice net de l'exercice soit	17.746.856,53 €
qui, augmenté du report à nouveau soit	49.276.194,96 €
forme un total distribuable de	<u>67.023.051,49 €</u>
1°) aux actionnaires soit.....	14.341.590,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit.....	52.681.461,49 €
TOTAL :	<u>67.023.051,49 €</u>

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, un dividende de 30 euros par action imposable suivant la réglementation en vigueur sera payable à partir du MARDI 7 AVRIL 2009.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

EXERCICES	DIVIDENDE
01/10/2004-30/09/2005	30,00 €
01/10/2005-30/09/2006	30,00 €
01/10/2006-30/09/2007	30,00 €

Cinquième Résolution.-

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur David ELKAÏM arrive à terme, renouvelle ce mandat pour une durée de six exercices, laquelle prendra fin avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2013/14 et renouvelle comme Commissaire aux comptes suppléant le Cabinet GVA expertise – JFD Audit pour la même durée.

Sixième Résolution.-

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet SALUSTRO – REYDEL arrive à terme, nomme le Cabinet KPMG comme Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices laquelle prendra fin avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2013/14 et renouvelle comme Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Bernard PAULET pour la même durée.

Septième Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société pendant l'exercice 2007/2008 approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés.

Huitième Résolution.-

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.

**SOCIETE SUCRIERE
DE PITHIVIERS LE VIEIL**

COMPTES CONSOLIDES

AU 30 SEPTEMBRE 2008

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

AU 30 SEPTEMBRE 2008

-=-=-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 233-16 et 233-26 du Code du Commerce relatifs aux comptes consolidés des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes consolidés arrêtés à la date du 30 SEPTEMBRE 2008 de votre Société, de ses filiales la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES, de sa sous-filiale industrielle la Sucrierie de TOURY, et de la sous-filiale financière NORPAR.

Le rapport du Conseil présenté au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire vous donne toutes indications utiles sur les résultats tant de votre Société que de ses filiales et sous-filiales.

I.- RESULTATS CONSOLIDES DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL AU 30 SEPTEMBRE 2008

L'analyse comparée des résultats des deux exercices fait apparaître :

- ⤵ Un résultat opérationnel à 10.489 K€ en retrait par rapport à celui de l'exercice précédent à 26.789 K€, soit une baisse de 16.300 K€. Toutefois, si l'on tient compte du « retour de cotisation à la production » de 3.000 K€ dont a bénéficié l'exercice précédent (imputable en fait à l'exercice 2005/06), l'écart de résultat opérationnel ressort à 13.300 K€. Cette dégradation – comme il a été indiqué dans le rapport de gestion sur les comptes sociaux – résulte de l'application de la Réforme sucrière dont les mesures financières essentielles sont la baisse planifiée des marges brutes et l'instauration pour 3 campagnes d'une Redevance de restructuration appelée également sur les quantités de sucre du quota ayant fait l'objet d'une décision de retrait. L'amélioration du résultat de la distillerie (effet quantité) et de la déshydratation ont permis de limiter le recul.
- ⤵ Le résultat financier est stable à 9.029 K€ contre 8.874 K€.
- ⤵ L'impôt sur les Sociétés est de 6.159 K€ contre 12.237 K€.

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 13.359 K€ contre 23.426 K€ l'exercice précédent.

L'annexe à ces comptes vous donne toutes informations sur les modalités de leur élaboration.

II.- L'ACTIVITE DU GROUPE

2. 1. La campagne sucrière 2007/2008

1°) Les données essentielles de cette campagne peuvent être résumées comme suit :

- ➔ Une production à 448.933 Tonnes, en hausse de 38.360 T. Dans cette production, une part d'environ 10 % a servi à la fabrication d'alcool à TOURY laquelle a produit au total 640.347 Hl.
- ➔ Les rendements ressortent en moyenne pour le Groupe à 83,43 Tonnes/Ha à 16° avec un niveau de 87 Tonnes à TOURY et 79,6 T à SAINTE-EMILIE, soit en progression par rapport à la campagne précédente de + 3 %. Les conditions climatiques changeantes (avril très sec et une fin de printemps et un été humides) n'ont pas perturbé le développement de la plante. La richesse moyenne est de l'ordre de 18,61°. La tare terre, plus élevée que les campagnes précédentes, ressort à environ 11,9 %.
- ➔ D'un point de vue technique, la campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le prix moyen de l'énergie a été quasiment stable par rapport à la campagne précédente à 321 €/Tonne de fuel (ou équivalent fuel).

2°) Environnement économique

- ➔ Mise en œuvre de la Réforme sucrière et bilan.

La Commission de Bruxelles constatant aux termes de deux campagnes (2005/06 et 2006/07) que les abandons de production étaient loin des objectifs fixés à savoir 6 M.T. a fait adopter en octobre 2007, un certain nombre de mesures visant à rendre le Fonds de restructuration plus attractif. Par cette dernière initiative, elle a provoqué des abandons dans les régions les plus compétitives en Europe.

- Pour les planteurs de betteraves, il leur a été donné la possibilité de s'adresser au Fonds de restructuration. En s'engageant à renoncer à la culture de la betterave, ils ont pu bénéficier d'une indemnité comprise entre 35 et 45 €/T. La demande devait être déposée avant le 31 janvier 2008, l'indemnité pourrait être versée en juin 2009. La demande cumulée des planteurs ne pouvait pas dépasser plus de 10 % du quota de la sucrerie.
- Pour les fabricants, en plus des indemnités allouées¹, remboursement partiel de la redevance de restructuration de la campagne 2007/08. Ainsi, les entreprises ayant apporté avant le 31 janvier 2008, au titre de la campagne 2008/09, un tonnage au moins égal à leur retrait 2007/08 (13,5 % en France) ont été remboursées de la redevance de restructuration sur le tonnage retiré en 2007/08 (pour mémoire, la redevance de restructuration en 2007/08 était de 173,80 €/T de sucre).

¹ Abandons réalisés en 2008/09 : si fermeture d'usine et démantèlement : 562,50 €/T de sucre. Si pas de fermeture : 196,9 €/T.

De plus, la Commission a modifié la formule de réduction des quotas sans indemnité à appliquer en 2010 (quota cut), si l'objectif d'abandon de 6 Millions de Tonnes n'était pas atteint. La modification vise à pénaliser les entreprises et les Etats membres qui n'auraient pas ou peu apporté de quota au Fonds. C'est ainsi que notre Groupe dont la stratégie a consisté à limiter au maximum les abandons de droits de ses planteurs – *pour des raisons rappelées dans le rapport de gestion du Conseil et tenant au fait que pour maintenir en activité ses quatre sites, il lui faut conserver impérativement toute sa substance industrielle* – pourrait voir son quota amputé de 50.000 Tonnes dès lors que l'objectif en 2010 ne serait pas atteint. Signalons que les abandons de droits des planteurs au niveau du Groupe s'élèvent en définitive à 2.489 Tonnes de sucre (soit un pourcentage extrêmement faible du quota de la VERMANDOISE).

Tableau des abandons de quota en Tonnes

	Total abandons quotas Sucre – isoglucose + inuline depuis 2006 (y compris 2009/10 connus) (au 02/04/2008)	% abandons total/quotas de base		Total abandons quotas Sucre – isoglucose + inuline depuis 2006 (y compris 2009/10 connus) (au 02/04/2008)	% abandons total/quotas de base
France métro	733.302,03	22,00	Lituanie	20.758,00	20,15
France DOM			Pays-Bas	222.059,60	23,26
Allemagne	757.200,30	21,93	Pologne	367.639,78	21,64
Autriche	54.785,00	14,14	Portugal Açores	0	0
Bulgarie	4.752,00	5,73	Portugal cont.	69.718,00	87,55
Danemark	80.083,00	19,03	R. Tchèque	102.472,80	22,53
Espagne	506.502,80	46,92	Roumanie	4.471,60	3,63
Finlande	84.087,50	53,23	Royaume Uni	165.000,00	14,15
Grèce	179.435,60	54,31	Slovaquie	99.339,00	39,74
Hongrie	307.030,00	56,93	Slovénie	52.973,00	100,00
Irlande	199.260,00	100,00	Suède	92.798,00	25,20
Italie	1.049.064,00	66,49	U.E.B.L.	421.313,00	38,07
Lettonie	66.505,00	100,00	U.E.	5.640.550,01	30,53

Source Commission de Bruxelles

En Europe, 73 usines sur les 183 dénombrées ont été fermées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2008. En France, le nombre de sucreries en activité est de 25. Sachant que 5 ont été fermées en 2007 et 2008 (GUIGNICOURT, AISEREY, VIC-SUR-AISNE, MARQUENTERRE et ABBEVILLE).

Des annonces d'abandons supplémentaires pourraient être déclarées auprès du Fonds au cours de la campagne 2009/2010 permettant d'arriver à un tonnage très voisin de l'objectif assigné. En outre, on constate qu'au cours de la campagne 2008/09 certaines surfaces, en principe réservées à la culture de la betterave, ont été affectées à d'autres cultures, jugées comme plus rentables, amputant d'autant plus la production des sucres sous quota.

➔ La situation statistique européenne en 2007/08 (du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008).

✓ Le retrait

Le pourcentage a été fixé à 13,5 % pour les Etats membres n'ayant pas abandonné de quota en 2006/07 et 2007/08 dont la France. La Grèce, le Portugal et l'Italie ont été exemptés de retrait. La République Tchèque, l'Espagne, la Hongrie, la Slovaquie, la Finlande et la Suède ont bénéficié d'une réduction de leur taux de retrait proportionnellement à leurs abandons de quota. Au total, le retrait en Europe s'établit à 2 Millions de Tonnes, soit un quota « effectif » de 14.712.113 Tonnes.

✓ Bilan sucre du quota 2007/08 (source O.N.I.G.C.)

- ♦ Ressources (stock, production, importations) pour : 20,70 M.T.

Le stock au 01/10/2007 ressort à 3,1 M.T. dont 543.000 Tonnes de sucre d'intervention.

La production sous quota s'établit à 14,2 M.T. (2,03 M.T. de sucre ont fait l'objet d'un retrait et sont donc considérées comme sucre hors quota).

Les importations sont de 3,4 M.T. dont 2,75 M.T. importées en l'état.

- ♦ Utilisation pour : 18,280 M.T.

La consommation (intégrant l'isoglucose) est d'environ 15,9 M.T., soit en augmentation (des utilisateurs de sucre glucose sont passés au saccharose, du fait du renchérissement du prix du premier). Les exportations s'élèvent à 2,330 M.T. dont 1,410 M.T. de sucre en l'état et 0,92 M.T. en produits transformés. En outre, il a été vendu 50.000 T de sucre d'intervention.

- ♦ Stock final : 2,42 M.T. dont 0,330 M.T. de sucre d'intervention, soit un stock libre de 2,09 M.T., en baisse sensible par rapport au stock de début de campagne, permettant d'aborder la campagne suivante avec une situation statistique assainie.

✓ Bilan sucre hors quota 2007/08

- ♦ Les ressources ressortent à 3,210 M.T. dont une production fraîche de 1,475 M.T.
- ♦ Les utilisations s'élèvent à 2,690 M.T. dont 1,4 M.T. ont été livrés à la chimie-pharmacie, 1,26 M.T. ont été utilisés pour la production de bioéthanol et 30.000 T exportées. Sous ces hypothèses, il en résulterait un stock final de 0,520 M.T. (dont 0,34 M.T. de report).

➔ Situation des prix du sucre et de la betterave.

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/2010
Prix de référence du sucre	631,9	631,9	541,5	404,4
Cotisation de restructuration*	126,4	173,8	113,3	0
Prix de référence base fabricant	505,5	458,1	428,2	404,4
Prix de référence net de cotisation**	505,5	446,1	416,2	392,4

* La cotisation de restructuration est appliquée aux quotas détenus, l'isoglucose supporte des cotisations réduites de moitié. Le sucre importé est de facto exempté.

** 12 €/T de sucre à partir de 2007/08.

Evolution du prix minimum de la betterave

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/2010
Prix minimum	32,86	29,78	27,83	26,28
Prix minimum net de cotisation	32,86	29,00	27,05	25,50

➔ Négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Le cycle de DOHA commencé en 2001 devait se conclure fin 2005 avec une mise en œuvre en 2006. Suite à l'échec de la réunion de CANCUN en 2003, il est vite apparu que ce calendrier ne pourrait pas être respecté. Après moult péripéties et tractations, les négociations ont repris à l'O.M.C. fin juillet 2008. L'objectif était de définir des accords dits de modalité sur la base desquels l'O.M.C. aurait rédigé des offres pour aboutir à un accord final. Ces négociations ont échoué sur des différends entre l'Inde et la Chine d'une part et les Etats-Unis d'autre part. Pour le sucre, l'offre était la suivante : une réduction des droits de douane de 70 % sur 5 ans étant entendu que cette baisse (en soi très importante et dangereuse) pouvait être revue dès lors que le sucre serait classé en produit « sensible ». Toutefois, dans cette dernière hypothèse, l'U.E. aurait dû ouvrir un nouveau quota d'importations de 650.000 Tonnes. On voit donc que l'alternative pour le sucre était lourde de conséquences, sachant que tout déséquilibre dans le bilan sucrier européen ouvre la voie à la Commission pour mettre en œuvre soit du retrait, soit pire, un quota cut.

2. 2. La campagne sucrière 2008/2009

1°) Les caractéristiques de la campagne :

Des rendements meilleurs que ceux des campagnes précédentes qui permettent d'établir de nouveaux records. Pour le Groupe, le tonnage de sucre à l'hectare pourrait ressortir à 13,73, la meilleure performance étant réalisée à TOURY à 14,66 et la moins bonne à SAINTE-EMILIE à 13,45. Les conditions climatiques n'auront pourtant pas été toujours très satisfaisantes au cours de la saison. Les semis, du fait des pluies de printemps, ont été retardés de presque 2 semaines. Si le mois de mai, plutôt sec, a permis un bon développement de la plante, l'été en revanche a été peu ensoleillé. Quelques belles journées ont été tardives, à partir du 15 septembre. La richesse est élevée à 20,2° au sud de Paris et autour de 18,2° sur les deux autres sites. La tare terre est stable à PITHIVIERS, progresse de près de 20 % à TOURY et FONTAINE-LE-DUN mais est en très nette hausse (+ 40 %) à SAINTE-EMILIE. A partir du 15 octobre, les surfaces auront été bien arrosées, les pluies perturbant même les arrachages. La production totale devrait être de l'ordre de 526.000 T de sucre (soit en hausse de 77.000 T) dont 50.000 T de sirops destinées à la distillerie. En outre, 22.000 T d'alcool (équivalent sucre) seront produites à partir de betteraves pendant la campagne à TOURY.

- La distillerie de TOURY devrait produire, durant l'exercice, 540.000 Hectolitres d'alcool.
- L'énergie, pour l'exercice 2008/09, est en très forte hausse (plus 35 %).

2°) La situation communautaire

- Le retrait.

BRUXELLES n'a pas prévu de retrait de marché. En conséquence, le quota 2008/09 est de 13,47 M.T.. Cela faisait trois campagnes que le quota était amputé d'une quantité variant entre 13,5 % et 15 %. Par ailleurs, avec le nouveau Règlement, le quota non produit (ayant fait l'objet d'un retrait) sert également d'assiette pour l'appel de la redevance de restructuration. Cette disposition a alourdi les charges pour le Groupe de 7,4 M.€ en 2006/07 et 9,8 M.€ en 2007/08. Ce ne sera donc pas le cas pour cette campagne (2008/09).

- Bilan sucre du quota 2008/09 (source O.N.I.G.C.)

- ◆ Ressources (stock, production, importations) pour : 18,870 M.T.

Le stock libre de départ (comme vu plus haut) est de 2,42 M.T..

La production sous quota pourrait être de l'ordre de 12,850 M.T. (il y aurait un déficit dans le quota de l'ordre de 0,59 M.T., certains agriculteurs, notamment à l'est de l'Europe ayant privilégié d'autres cultures quitte à ne pas honorer la totalité de leurs droits).

Les importations pourraient s'établir à 3,60 M.T. dont 2,95 M.T. en l'état et 0,65 M.T. sous forme de produits transformés. La campagne 2008/09 est la dernière campagne au cours de laquelle les raffineurs traditionnels conservent la sécurité d'approvisionnement de leurs besoins en sucre roux. Toutefois, au-delà des besoins traditionnels, les sucres P.M.A. (Pays les Moins Avancés) pourront entrer sur le marché communautaire sans limite avec un droit fixe et additionnel réduit de 80 %. Ces importations s'ajouteront aux quotas à droit nul de 204.735 Tonnes (uniquement sucre roux à raffiner). La réglementation actuelle prévoit un prix minimum d'importation égal au prix de référence (448,8 €/T de sucre roux) en position port européen (coûts et frêts).

♦ Utilisation pour 17,48 M.T.

La consommation pourrait s'établir à 16,1 M.T. et les exportations à 1,26 M.T., l'essentiel étant réalisé sous forme de produits transformés à hauteur de 0,92 M.T.. C'est en effet la première campagne où les sucres du quota sur pays tiers ne bénéficient plus de restitution à l'exportation. Signalons que l'industrie de seconde transformation souhaite bénéficier d'un régime « préférentiel » d'admission temporaire simplifiée de sucre (sans justification de conditions économiques) qui permettrait d'importer et de réexporter ces sucres sous forme de produits transformés. Si la Commission accède à cette demande, c'est un débouché entre 500.000 et 1 Million de Tonnes de sucre qui pourrait être perdu au profit de sucre importé (Brésil). En outre, une enveloppe de l'ordre de 0,12 M.T. serait réservée dans le cadre de programmes d'aide alimentaire.

♦ Stock final de 1,39 M.T. à comparer avec le stock de départ de 2,09 M.T. (si l'on ne tient pas compte des stocks de sucre d'intervention). Le dégonflement des stocks est donc significatif, il correspondrait au stock minimum ouïl, soit légèrement supérieur à la consommation d'un mois de sucre en Europe.

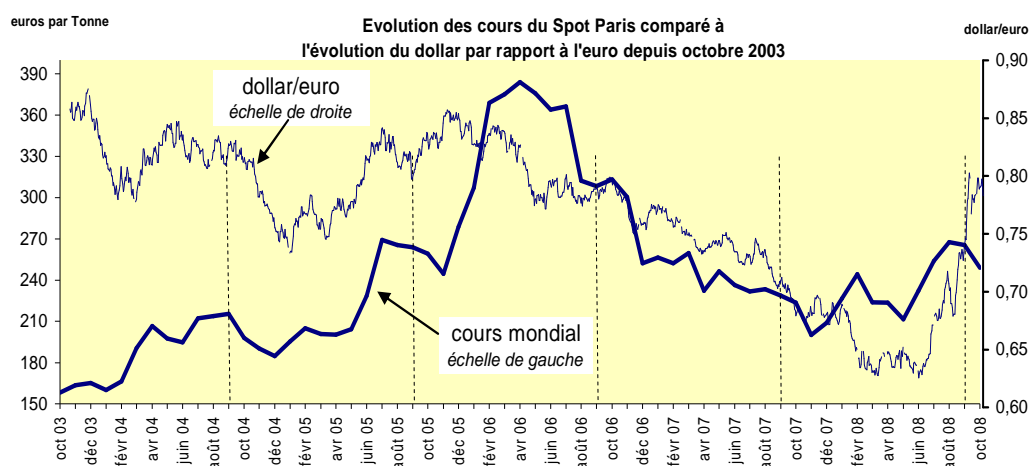
➤ Bilan sucre hors quota 2008/09 (source O.N.I.G.C.)

Avec une production fraîche de 2,55 M.T. et un volume d'importations de 0,3 M.T., l'offre ressortirait à 2,850 M.T. avec une demande évaluée à 2,40 M.T.. Les débouchés chimie – pharmacie et bioéthanol demeurent à peu près constants, soit au total 2,3 M.T.. Une inconnue demeure : l'exportation de sucre hors quota. La Commission de BRUXELLES n'y serait pas hostile. Du tonnage réellement exporté au cours de la campagne 2008/09 dépendra le niveau du stock de sucre hors quota au 30 Septembre 2009.

3°) Le marché mondial

Les cours mondiaux du sucre blanc s'établissent pour la campagne 2007/2008 (1^{er} Octobre au 30 Septembre) à 348 dollars/Tonne soit une légère hausse de 3,8 % par rapport à la campagne précédente. Exprimés en euros, sur la même période, les cours mondiaux du blanc sont en recul de 8,5 %. Ce différentiel s'explique en raison de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro ; ce dernier s'étant valorisé de 14,31% sur l'exercice.

La production ressort à 169,6 Millions de Tonnes (valeur brute) pour une consommation de 158,8 Millions de Tonnes, soit un excédent de 10,8 Millions de Tonnes qui pèse d'autant sur les stocks. Alors que la production brésilienne est restée stable (33 Millions de Tonnes) ainsi que celle de la Thaïlande, celle la Chine continue de progresser (16,1M.T.). A l'inverse, l'Inde produit pour l'exercice 2 Millions de Tonnes de moins qu'en 2006/07 (28,5 MT). On laisse entendre que pour la campagne 2008/2009, la demande pourrait dépasser l'offre. Dans ces conditions, on peut espérer que ce déséquilibre maintienne au moins les cours à leur niveau actuel. La production devrait diminuer sensiblement (- 9 Millions de Tonnes) et laisserait donc un déficit par rapport à la consommation de près de 2 Millions de Tonnes. L'Inde très active ces dernières années sur le marché sera moins présente pour l'exercice en cours (23,5 MT). La prime blanc/roux (différentiel entre les prix de ces deux qualités de sucre) est - à Octobre 2008- de l'ordre de 77 dollars/Tonne, après être passée au plus haut à 124 dollars/Tonne à la mi septembre.



2. 3. Affaires sociales et environnement

Notre rapport sur les comptes sociaux présente des données relatives aux effectifs du Groupe et fait le bilan des actions menées en matière d'environnement.

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous vous précisons que les rémunérations de toute nature versées à vos dirigeants et mandataires sociaux concernent essentiellement des jetons de présence. Leur montant est de 36.142 euros.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.-

SALUSTRO REYDEL
1 Cours Valmy
92923 Paris la Défense

David ELKAIM
5 rue de Monceau
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

- EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008 -

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la **Société Sucrière de Pithiviers-Le-Vieil S.A.**, relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II.- Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III.- Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Paris, le 30 décembre 2008

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

David ELKAIM

Michel Berthet

Comptes de résultat consolidés comparés (en K€)

	30.09.2008	30.09.2007	30.09.2008	30.09.2007
Chiffre d'affaires	311 436	284 684		9 654
Incidence restructuration filière sucre	74 938	49 938		
Chiffre d'affaires net	236 498	234 746		780
Autres produits de l'activité	5 732	5 220		
TOTAL :	242 230	239 966		8 874
			19 518	35 663
			6 159	12 237
Achats	179 167	178 163		11 143
Impôts et taxes	6 422	1 548		1 094
Salaires et charges (1)	27 583	27 794		
Dotations aux amortissements (2)	10 308	11 035		
Dotations aux autres provisions	1 219	942		
TOTAL :	224 699	219 482		23 426
Variation des stocks	-8 254	3 694		
Amortissement des écarts d'acquisition	-	-		
Autres produits opérationnels	2 874	4 239		
Autres charges opérationnelles	1 662	1 628		
TOTAL :	-7 042	6 305		
Résultat opérationnel :	10 489	26 789		2 302
(1) y compris participation des salariés	296	319		44,19
(2) dont dotation amort. du quota	3 186	3 186		
dont dotation amort. des autres immos.	7 122	7 849		
			25,09	
				44,19

BILAN CONSOLIDE AU

	30.09.2008	30.09.2007
<u>ACTIF</u>		
Goodwill	-	-
Immobilisations incorporelles	22 142	25 575
Immobilisations corporelles	50 628	51 779
Autres actifs financiers	19 240	21 806
Impôts différés	-	-
ACTIFS NON COURANTS :	92 010	99 160
Stocks et en-cours	18 115	25 082
Créances clients	39 236	42 356
Créances envers la Société mère	7	8
Autres créances	12 481	7 006
Autres actifs courants	3 810	4 478
Trésorerie et équivalents de trésorerie	244 340	255 056
ACTIFS COURANTS :	318 079	333 986
Actifs non courants destinés à être cédés	141	141
TOTAL DE L'ACTIF :	410 230	433 287

30 SEPTEMBRE 2008 (en milliers d'euros)

	30.09.2008	30.09.2007
<u>PASSIF</u>		
Capital émis	7 649	7 649
Primes	25 548	25 548
Réserves consolidées	262 188	257 540
Résultat	11 992	21 124
Capitaux propres part du Groupe :	307 377	311 861
Intérêts minoritaires	33 388	33 443
- dans les capitaux propres	32 021	31 141
- dans le résultat	1 367	2 302
TOTAL CAPITAUX PROPRES :	340 765	345 304
Provisions à long terme	3 271	1 258
Emprunts à long terme	4 665	5 486
Impôts différés	3 633	3 253
PASSIFS NON COURANTS :	11 569	9 997
Provisions à court terme	756	1 077
Dettes fournisseurs	14 126	13 153
Autres dettes	37 967	58 378
Partie à court terme des emprunts à long terme	3 470	3 957
Dettes envers la Société mère	1 222	947
Autres passifs courants	355	474
PASSIFS COURANTS :	57 896	77 986
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES :	410 230	433 287

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Ecart évaluation instruments financiers	Primes	Réserves consolidées	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
478 053	Capitaux propres au 30/09/06	7 649	16 811	25 548	252 514	302 522	31 313	333 835
	Dividende distribué				-14 342	-14 342	-1 736	-16 078
	Augmentation de capital						543	543
	Divers (1)		2 198		359	2 557	1 030	3 587
	Variation de périmètre						-7	-7
	Résultat net 2006/2007				21 124	21 124	2 302	23 426
478 053	Capitaux propres au 30/09/07	7 649	19 009	25 548	259 655	311 861	33 445	345 306
	Dividende distribué				-14 340	-14 340	-1 006	-15 346
	Augmentation de capital						459	459
	Divers (1)		-2 503		367	-2 136	-876	-3 012
	Variation de périmètre						0	0
	Résultat net 2007/2008				11 992	11 992	1 367	13 359
478 053	Capitaux propres au 30/09/08	7 649	16 506	25 548	257 674	307 377	33 389	340 766

(1) Essentiellement incidence de la comptabilisation en juste valeur des immobilisations financières et impact corrélatif de la réduction de la dette d'impôt différé.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

	30/09/2008	30/09/2007
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net - part du groupe	11 992	21 124
Part des intérêts minoritaires	1 367	2 302
RESULTAT TOTAL	13 359	23 426
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	10 440	11 048
Variation des provisions	1 391	1 289
Variation des impôts différés	-127	1 636
Plus ou moins-values de cession d'actifs	-13	-830
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	25 050	36 569
Variation des stocks et en-cours	6 967	-3 965
Variation des créances clients et comptes rattachés	3 037	-5 426
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	4 974	-3 244
Variation des autres créances et dettes	3 600	8 317
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	18 578	-4 318
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	43 628	32 251
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition immobilisations incorporelles (2)	-104	-26 238
Acquisition immobilisations corporelles	-6 030	-9 179
Acquisition titres non consolidés	-3	-347
Cession d'actifs immobilisés	282	13 098
Variation des créances et dettes sur immobilisations (2)	-32 668	28 667
Variation des autres immobilisations financières	74	16
Incidences des variations de périmètre	459	-7
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)	-37 990	6 010
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	-14 340	-14 342
Dividendes versés aux minoritaires des Sociétés intégrées	-1 006	-1 736
Souscription d'emprunts et dettes financières	905	1 820
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-2 089	-1 685
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-16 530	-15 943
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)		
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A L'OUVERTURE (D)	253 284	230 966
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D) (1)	242 392	253 284

(1) Trésorerie du tableau des flux :	242.392	253.284
Trésorerie du bilan :	244.340	255.056
Ecart	1.948	1.772
Dont concours bancaires	1.948	2067
Dont provision pour dépréciation VMP	0	(301)

- (2) Correspond au 30/09/07 à l'acquisition de quota sucre additionnel dont le paiement auprès de l'ONIGC était différé au 28/02/08.

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 30 SEPTEMBRE 2008
(en milliers d'euros)**

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En application des règlements Européens 1606/2002 du 19 Juillet 2002 et 1725/2003 du 29 Septembre 2003 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL** au titre de l'exercice 2007/2008 sont établis selon les normes comptables internationales comprenant les IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards) et leurs interprétations applicables pour l'exercice telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008.

* * * * *

Pour la campagne 2007/2008, le quota a fait l'objet d'un retrait de 13.5% représentant une diminution de 56.591 Tonnes contre 15.33% de déclassement l'exercice dernier.

Le règlement sucrier n° 320/2006 de la commission du 20 Février 2006 a prévu le versement d'une redevance temporaire dans le cadre de la restructuration de la filière sucrière. Cette redevance, basée sur le quota initial augmenté du quota additionnel, a été prélevée pour la première fois au titre de la période de commercialisation 2006/2007 et affecte toujours les comptes au prorata des ventes de sucre réalisées à la date du 30 Septembre 2008. Son montant est de 173,80 €/Tonne pour la campagne 2007/2008 et 11330 €/Tonne pour la campagne suivante (pour rappel, 126,40 €/Tonne en 2006/2007), elle est également appelée sur le quota dit déclassé (cf. ci-dessus quota faisant l'objet d'un retrait de 13,5 %).

La taxe à la production prévue dans le règlement sucrier n° 318/2006 de la commission du 20 Février 2006 est entrée en vigueur au cours de la campagne 2007/2008 et est fixée à 12 €/Tonne de sucre du quota. Elle est prise en charge par les planteurs à hauteur de 50 %.

* * * * *

Au cours de l'exercice une réorganisation juridique concernant les liens de contrôle entre certaines Sociétés du Groupe a été opérée. C'est ainsi qu'il a été procédé en date du 15 Septembre 2008 à une fusion par voie d'absorption de la SAFBA par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES. La SAFBA était contrôlée à 76,13 % par la Société NORPAR. Cette dernière avait, préalablement à cette opération, cédé sa participation à la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.

PRINCIPES, REGLES ET PRESENTATION

Les principes comptables retenus pour la préparation de ces comptes sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Aucune norme ou interprétation ayant une incidence significative sur les états financiers n'est devenue obligatoire au 1er octobre 2007. Le Groupe n'anticipe pas que les normes et interprétations adoptées par l'IASB et l'IFRIC en 2008 aient un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Les états financiers consolidés sont présentés en Milliers d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers détenus à des fins de transactions, instruments financiers classés comme disponibles à la vente et actifs biologiques.

Ces estimations sont réalisées à partir de l'expérience passée au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

A) Méthodes de consolidation

Tous les comptes des Sociétés sont intégrés globalement sur la base des comptes arrêtés au 30 Septembre qui correspond à la date de clôture des comptes individuels de toutes les Sociétés consolidées. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe. Les soldes bilantiels, les pertes et les gains, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) Goodwill

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales et représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont, selon le cas, affectés à certains éléments identifiables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

C) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au quota sucre.

Les quotas CO2 constituent des immobilisations incorporelles.

Les droits remis gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle. Les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre et sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche un test de dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

- logiciels	1 à 3 ans
- quota sucre	9 ans (*)
- autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans
- constructions	20 ans
- agencements et aménagements constructions	5 à 15 ans
- matériels et outillages	5 à 20 ans
- véhicules	5 ans
- matériels et mobiliers de bureau	5 ans
- matériels informatiques	4 ans

(*) Durée du règlement sucrier actuel.

D) Autres actifs financiers

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur juste valeur, à l'exception des SICA de déshydratation de pulpes qui figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Cette valeur est analysée annuellement en fonction de leur valeur de marché éventuelle ou de l'évolution de leur situation nette.

La variation de juste valeur des titres non consolidés est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

E) Stocks et créances

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, à l'exception des actifs biologiques consommables qui sont évalués à leur juste valeur diminuée des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Plus précisément, la valorisation des récoltes est faite en fonction des cours de marché ou des prix au contrat, y compris la prime de jachère, des surfaces cultivées et rendements moyens constatés. De cette valorisation sont déduits les frais de culture à engager.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont valorisées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Une provision pour perte de valeur est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

F) Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et des passifs consolidés ainsi que les impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition adoptées ou quasi adoptées à la fin de l'exercice.

G) Trésorerie et équivalent de trésorerie

Ils comprennent essentiellement les valeurs mobilières de placement comptabilisées à la juste valeur correspondant à la valeur de marché.

H) Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont ré estimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

Régimes à prestations définies : engagements de retraites :

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- un départ à la retraite à l'initiative du personnel ouvrier à l'âge de 62 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, à l'identique des comptes clos au 30/09/07.
- une mise à la retraite des cadres à l'âge de 65 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, alors qu'au 30/09/07 il n'y avait pas de charges sociales de considérées.
- taux d'actualisation financière 6.86 % contre 5.29% l'exercice dernier.

Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés.

Engagements de médailles du travail :

Cette provision permet de faire face aux engagements correspondant aux droits acquis par les salariés relatifs aux médailles du travail qui devront leur être versées.

I) Informations sectorielles

En application de l'IAS 14 sur l'information sectorielle, il est précisé que le Groupe n'exerce que dans un seul secteur d'activité (sucre et dérivés) et que les actifs sont implantés en France. La seule devise utilisée est l'euro.

J) Autres éléments

Les subventions d'investissement sont inscrites en produits constatés d'avance. La redevance de restructuration, considérée comme une charge liée à la distribution a été inscrite en négatif au crédit du compte de résultat, sous la rubrique « chiffre d'affaires ».

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des Sociétés suivantes :

Société consolidante :

SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Société Anonyme

Au capital de 7.648.848 euros

SIREN 086 380 219 00039 – 741J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding financière.

Sociétés consolidées :

NORPAR

Société par Actions Simplifiée

Au Capital de 16.729.472 euros

SIREN 348 075 664 00022 - 741 J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07
100	100	89,58	93,79

SUCRERIE DE TOURY

Société Anonyme

Au Capital de 3.656.448 euros

SIREN 805 620 176 00018 - 158 H

Siège Social : 28310 TOURY

Activité : Sucrierie, Distillerie, Déshydratation des pulpes

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07
99,79	99,79	89,49	93,69

SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

Société par Actions Simplifiée

Au Capital de 9.757.360 euros

SIREN 305 824 534 00013 - 158 H

Siège Social : SAINTE-EMILIE

80240 VILLERS-FAUCON

Activité : Sucrierie, Distillerie

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07
89,67	93,89	89,67	93,89

COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2.970.944 euros

SIREN 562 032 805 00128 - 011 A

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Exploitation agricole

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07
64,48	64,48	64,48	64,48

La **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL** est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES**.

NOTES SUR LE BILAN

A) Immobilisations nettes

Valeurs nettes	30/09/2008	30/09/2007
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	144	92
Quotas sucre	21 998	25 483
Total	22 142	25 575
Immobilisations corporelles		
Terrains, agencements	10 536	10 911
Constructions, agencements	11 550	10 066
Matériels, outillages	24 181	26 150
Autres	359	290
Immobilisations en cours, avances et acomptes	4 002	4 363
Total	50 628	51 780
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	72 770	77 355

A propos des quotas CO2, nous sommes entrés en Phase 2 et les allocations (en tonne) se répartissent comme suit entre les différents sites de production :

Sites	Sainte Emilie	Pithiviers	Fontaine	SVI
Phase 2 (5 ans)	411 485	170 345	211 655	793 485
Ex. 2007/2008	82 297	34 069	42 331	158 697
Consommation prévue	- 61 904	- 32 970	- 31 003	- 125 877

Pour rappel, ces droits attribués gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle. En revanche, les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Au cours de l'exercice clos au 30/09/08, il n'y a pas eu d'acquisition de ce type comme au cours de l'exercice précédent.

B) Autres actifs financiers

Titres de participation non consolidés	Quote-part capital détenu	Capitaux propres	Résultat	Valeur nette à l'actif 2008	Valeur nette à l'actif 2007
STE CHAMPENOISE DE GESTION	18	7 715	2 758	15 256	17 542
FRANCE-ALCOOLS	22	5 679	-330	1 334	1 846
SIDESUP	15	3 304	246	410	410
SICA PULPE Hte PICARDIE	20	3 929	693	362	362
SIDEFO	17	2 504	21	331	331
AUTRES				1 547 (1)	1 315 (2)
TOTAL				19 240	21 806

(1) Dont dépréciation : 81

(2) Dont dépréciation : 90

C) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur nette 30/09/2008	Valeur nette 30/09/2007
Matières consommables	10 268	8 529
Produits en cours	2 159	4 444
Produits finis	5 688 (1)	12 109 (2)
TOTAL	18 115	25 082

(1) Dont dépréciation : 60

(2) Dont dépréciation : 18

D) Les créances

	Valeur nette 30/09/2008	Valeur nette 30/09/2007
Clients	36 763	40 159
Effets à recevoir	2 563	2 197
Créances fiscales	2 289	1 292
Impôt sur les Sociétés	4 802	2 373
Autres créances	5 390	3 341
TOTAL	51 807 (1)	49 362 (2)

Toutes les créances sont à moins d'un an.

(1) Dont dépréciation : 49

(2) Dont dépréciation : 45

E) Les valeurs mobilières de placement

	Valeur de marché au 30/09/2008	Valeur de marché au 30/09/2007
Sicav monétaires	0	644
Fonds commun	0	0
Certificats de dépôt	243 578	253 840
Autres	217	53
TOTAL	243 795	254 537

Les disponibilités s'élèvent à 545 contre 519 l'exercice précédent.

Au 30/09/08, les certificats de dépôt ont des échéances restant à courir inférieures à 3 mois et sont rémunérés à des taux moyens de l'ordre de 4 à 5% par différents établissements financiers français.

F) Autres actifs courants

Ils correspondent essentiellement aux charges constatées d'avance au titre de la campagne sucrière 2008/2009.

G) Capitaux propres

Le capital social de 7.649 est divisé en 478.053 actions au nominal de 16 euros chacune, entièrement libérées.

H) Tableau des Provisions

	30/09/2007	Dotations	Reprises		30/09/2008
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
PROVISIONS	2 335	2 140	0	-448	4 027
Provision pour restructuration	0	0	0	0	0
Provision indemnités départ retraite (1)	1 643	1 136	0	0	2 779
Autres provisions	692	1 004	0	-448	1 248
DEPRECIATIONS	454	64	-328	0	190
Autres actifs financiers	90	0	-9	0	81
Stocks	18	60	-18	0	60
Créances	45	4	0	0	49
Valeurs mobilières de placement	301	0	-301	0	0
TOTAL	2 789	2 204	-328	-448	4 217

(1) L'engagement au titre de l'indemnité de départ en retraite couvert par un contrat d'assurance s'élève à 788 K€.

I) Dettes financières

DETTES FINANCIERES	30/09/2008	30/09/2007
Emprunts auprès des établissements de crédit	340	495
Participation des salariés	5 840	6 672
Concours bancaires	1 949	2 067
Autres dettes financières	6	209
TOTAL	8 135	9 443

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total des dettes financières	3470	4216	449	8135

J) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	30/09/2008	30/09/2007
Dettes fournisseurs	14 126	12 065
Dettes personnel	2 062	2 190
Dettes envers les organismes sociaux	1 623	1 772
Dettes envers les organismes fiscaux	2 249	2 105
Impôt sur les Sociétés	1 167	1 213
Dettes sur immobilisations	1 275	1 221
Autres dettes	29 591 (3)	50 965 (4)
TOTAL	52 093 (1)	71 531 (2)

(1) Dont 51 797 à moins d'un an.

(2) Dont 71 508 à moins d'un an.

(3) Dont 28 652 à l'ONIGC (cotisation de restructuration)

(4) Dont 49 862 à l'ONIGC (cotisation de restructuration et achat de quota additionnel)

K) Charges à payer – Produits à recevoir

Charges à payer	30/09/2008	30/09/2007
Fournisseurs factures non parvenues	5 657	3 986
Personnel	2 061	1 667
État - Impôts et taxes	1 666	1 321
Créditeurs divers	884	1 296
Intérêts courus	74	135
TOTAL	10 342	8 405

Produits à recevoir	30/09/2008	30/09/2007
Clients factures à établir	271	152
Débiteurs divers	1 995	957
TOTAL	2 266	1 109

Litige relatif aux cotisations à la production :

En date du 30/09/08, aucun élément nouveau significatif n'est à mentionner par rapport à la précédente communication faite à ce sujet (rapport financier semestriel du 31 Mars 2008) et donc aucun produit à recevoir n'a été constaté à la date de clôture en ce qui concerne ce procès.

Le Groupe Vermandoise réclame au Service des Douanes (pour les trois campagnes 2001/2002 à 2003/2004) une somme de plus de 7 M€ dont une quotepart à déterminer pourrait être reversée aux planteurs de betteraves.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	30/09/2008	30/09/2007
a) Analyse par branche d'activité		
Sucre	244 948	231 421
Alcool	36 887	25 629
Mélasses	3 670	5 140
Prestations de services	7 457	6 648
Marchandises revendues en l'état	10 113	8 868
Activité agricole	3 062	2 515
Pulpes	3 614	3 102
Divers	1 685	1 359
Total	311 436	284 682
b) Analyse géographique des ventes de sucre et d'alcool		
Sucre France	202 544	169 825
Sucre Export	42 404	61 595
Alcool France	31 039	19 562
Alcool Export	5 848	6 067
Total	281 835	257 049

B) Charges d'exploitation

L'ensemble des rémunérations allouées aux Membres des organes d'Administration et de Direction s'élève à 36.

C) Résultat financier

	30/09/2008	30/09/2007
Revenus des titres de participation	532	2 811
Revenus des VMP et certificats de dépôts	7 613	1 815
Produits nets sur cession de VMP	1 606	4 337
Autres produits financiers	393	691
Intérêts comptes courants participation des salariés	-419	-452
Intérêts sur emprunts	-2	-5
Provision sur titres de placement	0	-301
Autres charges financières	-694	-22
TOTAL	9 029	8 874

D) Autres produits et charges opérationnels

	30/09/2008	30/09/2007
Produits de cessions des immobilisations	286	731
Reprise provisions	0	904
Dégrèvements URSSAF	2 002	0
Dégrèvements taxe professionnelle	0	1 957
Autres produits	586	648
VNC immobilisations	-485	-931
Provisions pour litiges	-994	-487
Autres charges	-183	-210
TOTAL	1 212	2 612

E) Impôt sur les bénéfices

	30/09/2008	30/09/2007
Impôt effectif	5 731	11 143
Impôt différé	428	1 094
TOTAL	6 159	12 237

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :

30/09/2008	
Résultat consolidé avant impôt	19 518
Taux de l'impôt	34,43%
Impôt théorique	6 720
Différences permanentes et autres décalages	-561
Impôt comptabilisé	6 159

AUTRES INFORMATIONS

A) Effectif moyen

	30/09/2008	30/09/2007
Cadres et Agents de Maîtrise	146	147
Employés et Ouvriers	498	509
TOTAL	644 (1)	656 (2)

(1) Dont 89 saisonniers.

(2) Dont 91 saisonniers

B) Créances et dettes représentées par des effets de commerce

	30/09/2008	30/09/2007
Clients, effets à recevoir	563	2 197
Fournisseurs, effets à payer	546	948

C) Engagements financiers*1) Engagements reçus*

- Engagements reçus par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES 338

2) Engagements donnés

- Engagements donnés par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES 1 262

Ils concernent des garanties accordées au profit d'organismes financiers ayant consenti des prêts aux Sociétés non consolidées du Groupe.

D) Frais de recherche et de développement : N.S.**E) Dettes garanties par des sûretés réelles : *Néant.***

Honoraires des commissaires aux comptes

(Honoraires convenus pour la mission sur l'ex. 2007/2008,
non compte tenu des frais de déplacements).

	M. Berthet - Salustro Reydel				David Elkaïm (1)			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur Filiales intégrées globalement	13	13	100%	100%	13		100%	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes Emetteur Filiales intégrées globalement								
Sous Total	13	13	100%	100%	13		100%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
Sous Total								
TOTAL	13	13	100%	100%	13	0	100%	100%

Monsieur David Elkaïm a été nommé en remplacement du commissaire aux comptes titulaire, démissionnaire de la **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL** par l'Assemblée Générale du 31 mars 2008.

EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

-=-=-=-=-=-=-

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Nominal.....	16	16	16	16	16
Cours le plus haut.....	640	635	850	750	595
Cours le plus bas	504	512	570	510	405
Dernier cours.....	590	585	739	584	460
Dividende distribué..... au titre de l'exercice	19	30	30	30	30

VOLUME DES TRANSACTIONS EN BOURSE DE PARIS

-=-=-=-=-=-=-

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Nombre de titres échangés	35.137	29.893	43.684	19.017	34.236

Source : Société des Bourses Françaises Euronext.

REPARTITION DU CAPITAL

-=-=-=-=-=-=-

Principaux actionnaires au 1^{er} MARS 2009 :

- ✓ SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES..... 56 %
- ✓ A. AND S. BLEICHROEDER ADVISERS + de 20 %

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % du capital

Organigramme
GROUPE VERMANDOISE
Au 1^{er} Janvier 2009

